

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Nb des Membres

En exercice	Présents
15	13

Date de

Convocation	Affichage
05/03/2023	06/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE**

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX.

Procuration : Monsieur DEGEZELLE a donné pouvoir à Madame OBERT

Excusé :

Absent : Madame DRIEUX Marianne

Secrétaire de Séance : Marie - Andrée MAHIEUX

PLAN DE FINANCEMENT ET RECHERCHE DE SUBVENTIONS – RESTAURATION DU TABLEAU « LA NATIVITE OU ADORATION DES BERGERS »

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la restauration du tableau « la Nativité ou Adoration des bergers », exposé dans l'église Saint Martin de Steene, la commune souhaite engager pour l'année 2023 les travaux de restauration de l'œuvre (couche picturale).

Le montant de ces travaux est estimé à 12 015.00 € hors taxes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 35% soit 4 205.25€,
- Une subvention de la fondation du Patrimoine à hauteur de 7 809.75€,

Considérant la part publique octroyée par le Conseil Départemental à hauteur de 35% du montant total du projet,

Considérant le financement est octroyé par la Fondation du Patrimoine,

Par conséquent, aucune dérogation n'est à solliciter même dans l'hypothèse où un accompagnement de l'Etat, en plus du Département, serait demandé concernant l'obligation d'un minimum de part communale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le montage financier suivant :

Les dépenses :

DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C
Restauration du tableau « La Nativité ou Adoration des bergers »	12 015.00€	14 418.00€

Les recettes :

	Montant H.T.
Conseil départemental	4 205.25 €
Fondation du Patrimoine	7 809.75 €
TOTAL H.T.	12 015.00€

Ces chiffres seront inscrits au Budget primitif de l'année 2023.

Les travaux ne pourront être engagés, que sous réserve de l'obtention assurée de toutes les recettes attendues.

Monsieur le Maire demande sur la base de l'estimation précitée l'autorisation d'ouvrir auprès de tous les partenaires potentiels envisageables (ainsi que listés de manière non exhaustive dans le montage financier ci – dessus) tous les dossiers de recherches de subventions et participations de toutes natures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

- Le montage financier énoncé ci – dessus qui permettra la restauration du tableau « La Nativité ou Adoration des bergers »,
- D'ouvrir tous dossiers de demandes d'aides ou de subventions auprès de tous les partenaires envisagés et qui pourraient se révéler comme possibles,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce projet.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le

et publication,

le

ou notification

du



Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Anne – Marie MAHIEUX